

Les obligations réglementaires imposent aux établissements d'accueil de jeunes enfants d'avoir un référent « Santé Accueil inclusif ». C'est dans ce cadre que Terre d'Émeraude Communauté recrute un(e) agent(e) vacataire pour le multi-accueil de Moirans-en-Montagne.

Cette fonction peut être exercée par un médecin, une personne titulaire du diplôme d'Etat de puéricultrice ou d'infirmier disposant d'un diplôme universitaire en matière de santé du jeune enfant ou d'une expérience minimale de trois ans à titre principal auprès de jeunes enfants comme infirmier.

Cette activité représente une intervention d'un volume de 20 heures annuelles, dont au minimum 4h par trimestre et constitue une tâche spécifique, discontinuée dans le temps et rémunérée à l'acte qui est, à ce titre, distincte d'un emploi de la collectivité.

Intitulé du poste	RÉFÉRENT(E) « SANTÉ ET ACCUEIL INCLUSIF »
<p>Missions du poste</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Informer, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe de l'établissement ou du service en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique ; - Présenter et expliquer aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants les protocoles prévus au II de l'article R. 2324-30 ; - Apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans l'établissement ou le service ; - Veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière ; - Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, aider et accompagner l'équipe de l'établissement ou du service dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille ; - Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, notamment en matière de recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de sommeil, d'exposition aux écrans et de santé

	<p>environnementale et veiller à ce que les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux puissent être associés à ces actions ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer, dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes mentionné à l'article L. 226-3 du code de l'action sociale et des familles, en coordination avec le référent technique de la micro-crèche, le responsable technique ou le directeur de l'établissement ou du service, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de la direction et des professionnels sur les conduites à tenir dans ces situations ; - Contribuer, en concertation avec le référent technique de la micro-crèche, le responsable technique ou le directeur de l'établissement ou du service, à l'établissement des protocoles annexés au règlement de fonctionnement prévus au II de l'article R. 2324-30 du présent code, et veiller à leur bonne compréhension par l'équipe ; - Procéder, lorsqu'il l'estime nécessaire pour l'exercice de ses missions et avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux, à son initiative ou à la demande du référent technique de la micro-crèche, du responsable technique ou du directeur de l'établissement ou du service, à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale ; - Délivrer, lorsqu'il est médecin, le certificat médical attestant de l'absence pour l'enfant de toute contre-indication à l'accueil en collectivité prévu au 1° du I de l'article R. 2324-39-1.
<p>Profil recherché</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Médecin - Personne titulaire du diplôme d'Etat de puériculture - Infirmier disposant d'un diplôme universitaire en matière de santé du jeune enfant - Personne avec une expérience minimale de trois ans à titre principal auprès de jeunes enfants comme infirmier.

<p>Conditions de travail et de rémunération</p>	<p>Temps de travail hebdomadaire : volume annuel de 20H d'intervention, dont la répartition sera de 2H par mois excepté en juillet et août</p> <p>Durée du contrat : CDD 1 an renouvelable</p> <p>Lieu de travail : MULTI-ACCUEIL PAUSE CÂLIN 39260 MOIRANS EN MONTAGNE</p> <p>Rémunération : rémunérée à la vacation, de manière trimestrielle, après service fait</p>
--	---

Candidature :

Les candidatures (lettre de motivation manuscrite et CV détaillé,) sont à adresser par messagerie électronique à recrutement@terredemeraude.fr

Ou par courrier à Monsieur le Président – Terre d'Émeraude Communauté 4 Chemin du Quart – 39270 ORGELET

A noter : il pourra être demandé à l'agent toute autre tâche nécessaire à la bonne marche du service L'autorité territoriale dispose du pouvoir hiérarchique qui lui permet de décider seule, en fonction des besoins et de l'intérêt du service, de modifier le volume des missions et l'affectation des agents. Ces changements s'effectuent dans le respect des missions du cadre d'emplois de l'agent, des lois et règlements qui encadrent le statut des fonctionnaires et agents publics.